



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CAT : Eure-et-Loir

Question écrite n° 14135

Texte de la question

M Maurice Dousset attire l'attention M le secretaire d'Etat aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des handicapes et des accidentes de la vie, sur la situation du centre d'aide par le travail de La Brouaze a Chateaudun en Eure-et-Loir. En effet, actuellement pres de deux cents jeunes handicapes attendent une place de travail protege apres avoir recu le benefice d'une education speciale pendant dix ou meme quinze ans. Le retour dans leur famille entraine, de par le caractere de leur handicap, une perte rapide des acquisitions de cette education. Devant cette situation difficile, il lui demande si le dossier d'extension du CAT de La Brouaze sera bientot regle.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indique a l'honorable parlementaire que le projet d'extension de la capacite du centre d'aide par le travail de La Brouaze, a Chateaudun (Eure-et-Loir), initialement presente en 1988, n'a pu a ce jour etre autorise faute de pouvoir degager les moyens necessaires au fonctionnement de cet etablissement par redeploiement. Des lors que cette condition pourra etre remplie, la demande presentee par l'association departementale des Papillons blancs sera reexaminee et l'autorisation delivree.

Données clés

Auteur : [M. Dousset Maurice](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14135

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2633